

promulgue la Constitution dogmatique *Dei filius* sur Dieu, sur la foi, sur la raison, sur la révélation. — Le 18 juillet, il promulgue une seconde Constitution *Pater æternus* sur la primauté de Pierre, la perpétuité du Saint-Siége et l'inaffabilité pontificale. Mais ce même jour, éclatait la guerre entre la France et la Prusse. — Le 20 septembre, par suite du retrait des troupes françaises, Rome est envahie par l'armée piémontaise ; elle y pénètre par la Porta-Pia. — Le 1er novembre, Pie IX notifie au monde catholique cette sacrilège invasion. Il termine son lugubre récit par une solennelle protestation et par la promesse non moins solennelle de ne jamais pactiser avec l'envahisseur. L'histoire peut dire s'il a manqué à sa parole.

1871. L'ANNÉE DES GARANTIES.

Les envahisseurs veulent donner au Pape des prétendus gages de sécurité, en lui offrant ce qu'ils appellent des *Garanties*. Pie IX les refuse noblement par sa Lettre apostolique *Ecclesia Dei*, adressée, le 2 mars, au cardinal-vicaire, Son Em. Patrizi. — Depuis ce moment, par de continuels discours et par tous ses actes il ne cesse de combattre la révolution. — Le 4 juin, il remercie Dieu, qui daigne lui accorder les longues années de saint Pierre. (Encycl. *Beneficia Dei*.) — Le 7 juillet, il proclame saint Joseph, protecteur de l'Eglise. — Dans une nouvelle Encyclique du 5 août, il voit dans l'unité du monde catholique le gage du triomphe futur. — Le 8 août, il